

Paris, le 5 mai 2020

## **CARMF et assurances privées : Les médecins libéraux attendent des preuves de votre solidarité**

170 000 cas avérés de COVID à travers la France, au minimum 25 000 morts dans les hôpitaux et EHPAD, une économie mondiale et nationale en pleine crise d'atonie et des centaines de milliers de personnes au chômage, c'est, en quelques semaines, le lourd bilan sanitaire, économique et social de la pandémie du COVID-19.

Un bilan dont les autorités craignent qu'il ne rebondisse alors que le déconfinement progressif est prévu à partir du 11 mai. La CSMF, 1<sup>er</sup> syndicat de médecins libéraux de France, appelle solennellement la caisse de retraite des médecins libéraux, la CARMF, et les assureurs privés à faire preuve de solidarité pour soutenir les médecins libéraux, acteurs sanitaires et économiques (indispensables pour la survie de la CARMF et essentiels pour les assurances privées) à les aider à traverser cette épreuve difficile.

La CARMF doit s'inspirer de la caisse de retraite des chirurgiens-dentistes qui a décidé d'ajourner de 6 mois de cotisation et de les décaler d'un an puis d'attribuer 4 500 euros à chaque chirurgien-dentiste. Pourquoi la CARMF, dont les réserves sont excédentaires et qui appartiennent à tous les médecins, ne fait-elle pas la même opération ?

La CSMF attend des assureurs privés une aide exceptionnelle coronavirus afin d'aider les cabinets de médecins libéraux à faire face à leurs charges incompressibles et à leurs pertes de revenus. Les assureurs privés ne doivent pas oublier que les médecins libéraux sont, habituellement, des pourvoyeurs importants de cotisations de prévoyance, d'épargne, et de retraite supplémentaire...

Le président de la CSMF prendra, dans les jours qui viennent, contact avec la CARMF et les organisations professionnelles des assurances privées pour apprécier leur soutien à la médecine libérale.

Plus qu'un discours la CSMF attend des preuves tangibles des messages de solidarité tenus par la CARMF et les assureurs privés pendant la crise.

Jean-Paul Ortiz  
Président de la CSMF  
06.07.86.08.83

Relations presse : Adrien Chapron  
01 43 18 88 17 / [com@csmf.org](mailto:com@csmf.org)

Suivez toute l'actu de la CSMF : [Facebook](#) [Twitter](#) [You Tube](#) [www.csmf.org](http://www.csmf.org)

*Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et Les Spécialistes-CSMF (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.*

*Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.*

*Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.*